

Frédéric COMPIN
Docteur en sciences de gestion
Mention très honorable avec les félicitations
CNAM

RÉSUMÉ

THÈSE

L'absence de neutralité de la terminologie comptable

Cette thèse a pour objectif de poser le problème de l'interaction entre le langage comptable et les décisions managériales inhérentes à la compréhension et mémorisation de l'information délivrée. La terminologie comptable s'est imposée comme une constante langagière entourée de données chiffrées servant de variables à l'acte d'énonciation. L'étude vise à démontrer à l'aide des disciplines d'investigations linguistiques que l'information comptable délivrée est perçue en fonction des objectifs des communautés langagières qui communiquent et des récepteurs, dirigeants, actionnaires, salariés, Etat (D.G.I.). La structure syntaxique du langage comptable influence, d'une part, la présentation chiffrée des données comptables et d'autre part la prise en compte de l'environnement sémantique dans lequel s'élabore l'information. Chaque protagoniste à l'échange adopte les signaux langagiers de la communauté à laquelle il appartient ou désire rejoindre. De fait la dimension normative risque d'apparaître arbitraire générant une incompréhension des signaux de langage.

Afin de cerner la problématique soulevée, deux enquêtes portant sur le langage comptable ont été adressées à des communautés distinctes, l'Association Francophone de Comptabilité représentative des enseignants-chercheurs utilisateurs de l'information comptable et l'Observatoire de la Qualité Comptable, organisme dépendant du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, regroupant des praticiens, producteurs de données comptables.

L'analyse comparative de leurs réponses traduit de profondes divergences d'interprétation et d'approche d'une terminologie par essence normative mais insuffisamment unificatrice pour que les interlocuteurs disposent du sentiment de se fédérer autour d'un cadre conceptuel commun.

Cette thèse a fait le point sur la portée réelle ou supposée de la terminologie comptable.

La problématique de la thèse est construite autour de cinq axes

1. Les conventions langagières comptables sont-elles d'essence normative ou arbitraire ? (axe normatif)
2. La terminologie comptable usuelle véhicule-t-elle un sens formalisé ou émet-elle des signaux de langage propres à chaque communauté langagière ? (axe sémantique et sémiologique)

3. Faut-il prendre en compte la dimension psychologique de chaque interlocuteur pour comprendre la construction et l'interprétation des indicateurs comptables et financiers de performance ? (axe psycholinguistique)
4. Le langage comptable est-il devenu le réceptacle de contraintes institutionnelles et actionnariales ? (axe sociolinguistique)
5. La recherche de la qualité de l'information comptable peut-elle conduire les interlocuteurs à partager des valeurs communes ? (axe axiomatique)

La démarche méthodologique visant à répondre concrètement à ces deux questions repose sur une double approche théorique et empirique.

I- Approche épistémologique d'une recherche théorique sur la terminologie comptable

La question épistémologique a été abordée autour de trois questions :

- Qu'est ce que la connaissance (la question gnoseologique) ?
- Comment est-elle constituée ou engendrée (la question méthodologique) ?
- Comment apprécier sa valeur ou sa validité (la question éthique) ?

Un corpus terminologique de 170 mots et syntagmes nominaux a été sélectionné.

Le choix du corpus s'est effectué en fonction de la recherche de qualités de pertinence, d'exhaustivité ; l'exhaustivité demeurant la question centrale et le problème crucial d'une recherche terminologique, de clarté et d'objectivité qui par nature confère une réelle crédibilité à un travail de recherche.

Le corpus a été segmenté en trois parties :

1. Mots et groupes nominaux liés au bilan /patrimoine
2. Mots et groupes nominaux inhérents au compte de résultat
3. Syntagmes nominaux composés de normes comptables internationales, c'est à dire de principes comptables

La construction du corpus s'est réalisée à partir d'un lexique existant, le mémento comptable Francis LEFEBVRE, le dictionnaire comptable de la revue fiduciaire, des ouvrages comptables techniques et la liste des comptes du plan comptable général. Ce qui conduit à ne retenir ni une démarche lexicographique (construction de dictionnaire) ni lexical de construction de corpus. L'objectif fut d'atteindre une quasi-exhaustivité et de n'omettre aucun terme central de l'étude. La solution idéale aurait consisté à lancer un questionnaire sur le questionnaire et à demander sous forme de question ouverte aux répondants de choisir 20/30 termes et les confronter aux choix du corpus.

Le choix a été opéré en fonction des sept objectifs suivants :

1. Etudier une terminologie standard, c'est-à-dire usuelle et accessible à tous ceux qui s'intéressent à la comptabilité ;
2. Retenir des termes fréquemment utilisés dans les comptes sociaux, rapports annuels, presse financière et littérature technique comptable ;
3. Choisir des termes significatifs dont l'étude pouvait enrichir la compréhension et la portée du signifiant (norme) ;

4. Eviter de sélectionner des termes dont le sens et les signaux langagiers pouvaient être redondants ;
5. Etudier des termes fréquemment dérivables comme par exemple : « résultat », « capital », « provisions » ;
6. Ouvrir le lexique comptable au contexte managérial et financier en intégrant dans le corpus comptable des mots et groupes nominaux propres au contrôle de gestion et à la finance afin de préparer une approche sociolinguistique ;
7. Mener une analyse comparative du corpus comptable, d'une part sur le plan théorique entre les communautés de comptables, d'analystes financiers et de contrôleurs de gestion et d'autre part sur le plan empirique entre producteurs et utilisateurs de l'information comptable.

Les qualités suivantes ont été privilégiées : la simplicité, l'accessibilité, la clarté, l'absence de redondance, la richesse du signifié (image mentale). Il fut décidé d'éviter de choisir des mots dont le signifiant, c'est à dire l'image acoustique (définition ou image normative) absorbait l'image mentale. Ainsi, le syntagme nominal « Provision pour retraite »¹² a été écarté car le signifiant, la définition conditionne l'image mentale, le signifié, et il existe *de facto* un risque de polémique sémantique.

Le traitement du corpus a nécessité l'intégration des disciplines linguistiques suivantes :

- La sémantique et sémiologie permettant l'étude du sens et des signaux de langage ;
- La psycholinguistique offrant une connaissance sur les liens cerveau – langage ;
- La sociolinguistique autorisant une étude comparative entre communautés langagières différentes et utilisatrices et productrices des même données comptables.

Face à l'incomplétude et à l'inexistence de recherche sur le langage comptable, une double démarche a été privilégiée. D'une part, une démarche déductive et d'autre part une démarche heuristique.

La démarche déductive basée sur la confrontation du corpus aux maximes conversationnelles de GRICE a été retenue.

Cette démarche repose sur les quatre étapes suivantes :

1. Examen des lois du discours de GRICE :
 - Loi de pertinence
 - Loi de sincérité
 - Loi d'informativité
 - Loi d'exhaustivité
 - Loi de modalité
2. Comparaison entre le signifiant, le signifié des termes retenus et les principales lois du discours :
La confrontation des mots et syntagmes nominaux comptables étudiés aux lois du discours s'effectue selon quatre critères :

¹ C. COLETTE et J.RICHARD n'intègre pas dans leur lexique « les provisions pour retraite » (*Les systèmes comptables anglo-saxons, Normes IAS*)

² Le plan comptable parle de « provisions pour pensions et obligations similaires ».

1. Très adapté aux lois du discours ;
 2. Adapté aux lois du discours ;
 3. Inadapté aux lois du discours ;
 4. Très inadapté aux lois du discours.
3. Analyse du degré d'adéquation entre les principales lois du discours et la terminologie comptable :
- Une grille explicative permet d'apprécier chaque mot ou syntagme nominal par rapport aux critères mentionnés en soulignant l'adéquation totale ou relative ou l'inadéquation totale ou relative de la terminologie étudiée (c.f. chapitre II : Analyse sémantique et sémiologique du discours et du vocabulaire comptable).
 - Les résultats sont obtenus grâce à l'analyse préalable du signifiant, signifié et le cas échéant de la réaction behavioriste.
4. Proposition d'élargissement des lois du discours

Lorsque sur le plan théorique, l'application d'une démarche déductive a semblé insuffisante pour dégager des tendances pertinentes, une démarche heuristique a été privilégiée.

Huit étapes ont été nécessaires à la réalisation d'une démarche heuristique

1. Choix d'un terme comptable, mot ou syntagme nominal
2. Recherche du signifiant comptable : Norme
 - a. Recherche dans des dictionnaires techniques
 - b. Recherche dans des mémentos techniques
 - c. Recherche dans des revues techniques spécialisées
3. Recherche du signifié comptable : Découverte de l'image mentale
 - a. Recherche dans des dictionnaires encyclopédiques en langue française et anglaise
 - b. Recherche dans des dictionnaires étymologiques
 - c. Recherche dans des dictionnaires analogiques
 - d. Recherche dans des dictionnaires historiques
 - e. Recherche dans des dictionnaires philosophiques
4. Synthèse du champ sémantique et sémiologique du terme étudié
 - a. Etablissement d'une liste de synonymes et d'analogies
 - b. Recoupement des principaux synonymes et analogies
 - c. Caractérisation du signifié
5. Comparaison du signifiant, signifié et référent
6. Analyse de la force symbolique du signifié
7. Examen lorsque la symbolique du terme étudié est suffisamment forte de la relation signifié-stimulus-réaction dans le cadre d'une démarche behavioriste.
8. Détermination de tendances langagières nouvelles

II- Approche épistémologique d'une recherche empirique sur la terminologie comptable

La recherche empirique repose sur la confrontation de deux communautés distinctes.

Saisissant le langage dans son contexte social, William LABOV en vient à définir une *communauté linguistique* comme un groupe de locuteurs qui partagent un ensemble d'attitudes sociales envers la langue: non pas des individus qui parlent de la même façon, qui pratiquent les mêmes variantes, mais des gens qui ont les mêmes sentiments ou les mêmes attitudes linguistiques, qui évaluent ces variantes de la même façon.

La recherche empirique fut réalisée à partir de deux enquêtes visant deux communautés distinctes, les membres de l'Association Francophone de Comptabilité symbolisant la sphère des enseignants-chercheurs, utilisatrice de l'information comptable et des membres de l'Observatoire de la Qualité Comptable, structure émanant du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, représentant la communauté de praticiens, c'est à dire productrice de données comptables.

La réalisation de cette étape a entraîné la nécessité d'approcher les deux communautés ciblées par deux questionnaires différents, des questions adaptées au profil langagier de chaque communauté et des hypothèses émises spécifiques en fonction des communautés interrogées.

III- Résultats théoriques : Modèle langagier axé sur le concept d'image fidèle

Le concept d'**Image fidèle** confère aux interlocuteurs l'opportunité de construire leurs discours vers la recherche d'une certaine vérité. Pour les sophistes il convient de la relativiser, *dixit* PROTAGORAS « telles m'apparaissent les choses, telles elles sont pour moi ». ³ L'erreur selon DESCARTES « ne résulte pas d'une imperfection de notre nature, mais de ce que notre volonté débordant notre entendement, nous pouvons affirmer ou nier sans savoir ». ⁴ Par conséquent l'article 2 alinéa 3 de la quatrième directive européenne : « Les comptes annuels doivent donner une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière, et des résultats de la société » illustre dans une certaine mesure cette ambiguïté sémantique car en fixant l'obligation de donner une image fidèle par le verbe devoir, il conditionne les locuteurs comptables chargés de l'établissement des comptes à donner une **image fidèle** ; or si l'obligation de transparence demeure tout à fait justifiable elle ne tient pas compte de la nature pessimiste des protagonistes au discours, plus prompts à s'arranger avec la réalité.

Selon Ludwig WITTGENSTEIN « les conditions de vérité déterminent la marge laissée aux faits par la proposition, (la proposition, **l'image**, le modèle sont au sens négatif comme un

³ Extrait de *Cratyle*, Œuvres complètes, tome 1, Bibliothèque de la Pléiade, éditions Gallimard, 1950, cité par MORVILLE Marie-Reine, *Les grandes questions de la philo, Anthologie de textes, De l'Antiquité à nos jours*, MASONNEUVE & LAROSE, novembre 1998, p. 401.

⁴ DESCARTES René, *Méditations métaphysiques*, cité par MORVILLE Marie-Reine, op. cit, p. 415.

corps solide qui limite la liberté de mouvement des autres ; au sens positif comme l'espace limité par une substance solide et ou un corps aurait de la place).⁵

WITTGENSTEIN poursuit en considérant que la proposition est une fonction de vérité des propositions élémentaires et les propositions élémentaires sont les arguments de vérité des propositions.⁶

Ainsi si l'on considère que la proposition **Image fidèle** est une fonction de vérité, alors la qualification d'image fidèle repose sur un contrat de confiance entre interlocuteurs et s'inscrit dans la mémoire des locuteurs comme un label de qualité.

Le résultat central, sur le plan théorique, repose sur la construction d'un modèle langagier dont le concept d'image fidèle en est le socle.

L'Image fidèle constitue un optimum informationnel nécessitant de mobiliser toutes les ressources comptables et informationnelles pour l'atteindre. Pour y parvenir, il importe de respecter un certain nombre de règles.

III-1) Le développement une théorie axiomatique du langage comptable comporte quatre éléments⁷ :

La mise en œuvre d'une démarche axiomatique en linguistique repose classiquement sur ces quatre étapes :

1. Un vocabulaire ou liste de symboles à employer ;
2. Des règles de formation, définissant quelles suites de symboles sont syntaxiques et acceptables comme formule du système ;
3. Des axiomes, ensembles de formules correctes, mais non démontrés du système ;
4. Des règles d'inférence déterminant l'ensemble des théorèmes en partant de l'ensemble des axiomes.

III-2) Approche analogique de la construction d'une théorie du langage comptable :

La construction d'un modèle langagier comptable a nécessité la transposition d'un modèle axiomatique classique.

1. Le vocabulaire ou liste de symboles à employer est le vocabulaire comptable réglementé par les différents plans comptables nationaux et normes nationales et internationales.

Il importe de confronter les postulats comptables, préalablement sélectionnés, **postulat de l'entité, postulat de la continuité de l'exploitation, postulat de la séparation des exercices, postulat de la permanence des méthodes, postulat de l'unité de mesure, postulat de la prééminence de la réalité sur l'apparence aux normes morales, subjectives, techniques, objectives et prescriptives**. La confrontation de ces postulats aux normes langagières doit permettre de déterminer dans quelle mesure ces postulats pourraient avoir une valeur axiomatique et s'intégrer sans biais dans une liste d'axiomes comptables dont la finalité serait d'être acceptée par les locuteurs et auditeurs (récepteurs de l'information comptable) des différentes communautés langagières comptables.

⁵ WITTGENSTEIN Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus suivi de investigations philosophiques*, TEL Gallimard, 1^{ère} édition Bibliothèque des idées 1961, édition avril 1999, p.63.

⁶ *Ibid*, p. 64-65.

⁷ DUBOIS Jean et alii, *Dictionnaire de linguistique*, p. 61.

Le postulat nécessite l'assentiment de l'auditeur alors que l'axiome s'impose à l'auditeur s'il en perçoit le sens.

La confrontation du corpus de postulats aux normes mentionnées autorise à sélectionner les postulats qui peuvent revêtir la qualité d'axiomes, c'est-à-dire s'imposer d'eux-mêmes comme des valeurs incontournables et intangibles du langage comptable.

2. Les règles de formation définissant la syntaxe comptable, acceptable comme forme du système sont inhérentes aux choix préalables des organismes normalisateurs ;
3. Les axiomes choisis sont :

D'une part ceux issus des postulats, c'est-à-dire postulat de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de permanence des méthodes et d'unité de mesure. Ces axiomes sont retenus à partir de la liste limitative des postulats confrontés aux normes langagières. Sont écartés de cette liste d'axiomes, les postulats de l'entité et de la prééminence de la réalité sur l'apparence. Les axiomes retenus peuvent être qualifiés « d'axiomes techniques » car résultant directement de la terminologie comptable.

Résumé sur l'acceptabilité d'axiomes techniques :

- Les axiomes sont issus de la littérature technique, des ouvrages de BELKAOUI et BURLAUD ;
- Les axiomes sont retenus après étude sémantique de leur caractère normatif ;
- Ces axiomes sont également appelés postulats par les auteurs cités et dans la littérature comptable ;
- L'étude montre que ces axiomes ne présentent pas de biais au niveau du signifié, c'est à dire l'image mentale qu'ils génèrent ;
- Contrairement après analyse des postulats de l'entité et de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

D'autre part, la construction axiomatique nécessite de mettre en évidence des **axiomes généraux**. Les lois du discours de GRICE⁸ ou **maximes conversationnelles** présentent l'avantage d'être transversales et d'impliquer que tout énoncé a une fonction communicative. Retenir les lois de GRICE comme axiomes généraux présente l'avantage d'encadrer le langage comptable par des maximes suffisamment précises et génériques pour être acceptées et partagées par les producteurs et utilisateurs du langage comptable.

Il est proposé de retenir comme axiomes généraux :

1. La loi de pertinence ;
2. La loi de sincérité ;
3. La loi d'informativité ;
4. La loi d'exhaustivité ;
5. La loi de modalité.

⁸ C.F. : Analyse sémantique et sémiologique.

La théorie du langage comptable pourrait se construire autour d'axiomes techniques définis par la profession comptable et d'axiomes généraux dont la portée serait sociologique.

Résumé sur les axiomes généraux issus des lois du discours de GRICE :

- Lois basées sur le principe de coopérations entre interlocuteurs
 - i. A savoir parlez à propos : pertinence
 - ii. Dire ce qui est vrai : sincérité
 - iii. Fournir la quantité d'informations précises et nécessaires : informativité et exhaustivité
 - iv. Etre clair et précis : modalité

4. Les règles d'inférence, opération logique par laquelle on admet une proposition en raison de son lien avec d'autres propositions tenues pour vraies, conduisent à partir des axiomes à proposer des qualités intangibles au modèle comptable. Les maximes qualitatives sont choisies à partir de la littérature comptable [BURLAUD⁹ et BERNHEIM¹⁰].

Six maximes qualitatives sont retenues comme conséquences directes de la mise en œuvre des axiomes présélectionnés :

1. Sincérité ;
2. Comparabilité ;
3. Clarté ;
4. Finalité ;
5. Neutralité ;
6. Publication en temps opportun.

Résumé sur les maximes qualitatives :

- Elles concrétisent à la fois le cadre général et l'information technique ;
- Elles sont nécessaires à la mise en œuvre concrète du principe de coopération entres interlocuteurs ;
- On retrouve ces maximes qualitatives chez BERHEIM, BURLAUD et dans les différents ouvrages techniques FL qui abordent la qualité de l'information comptable.

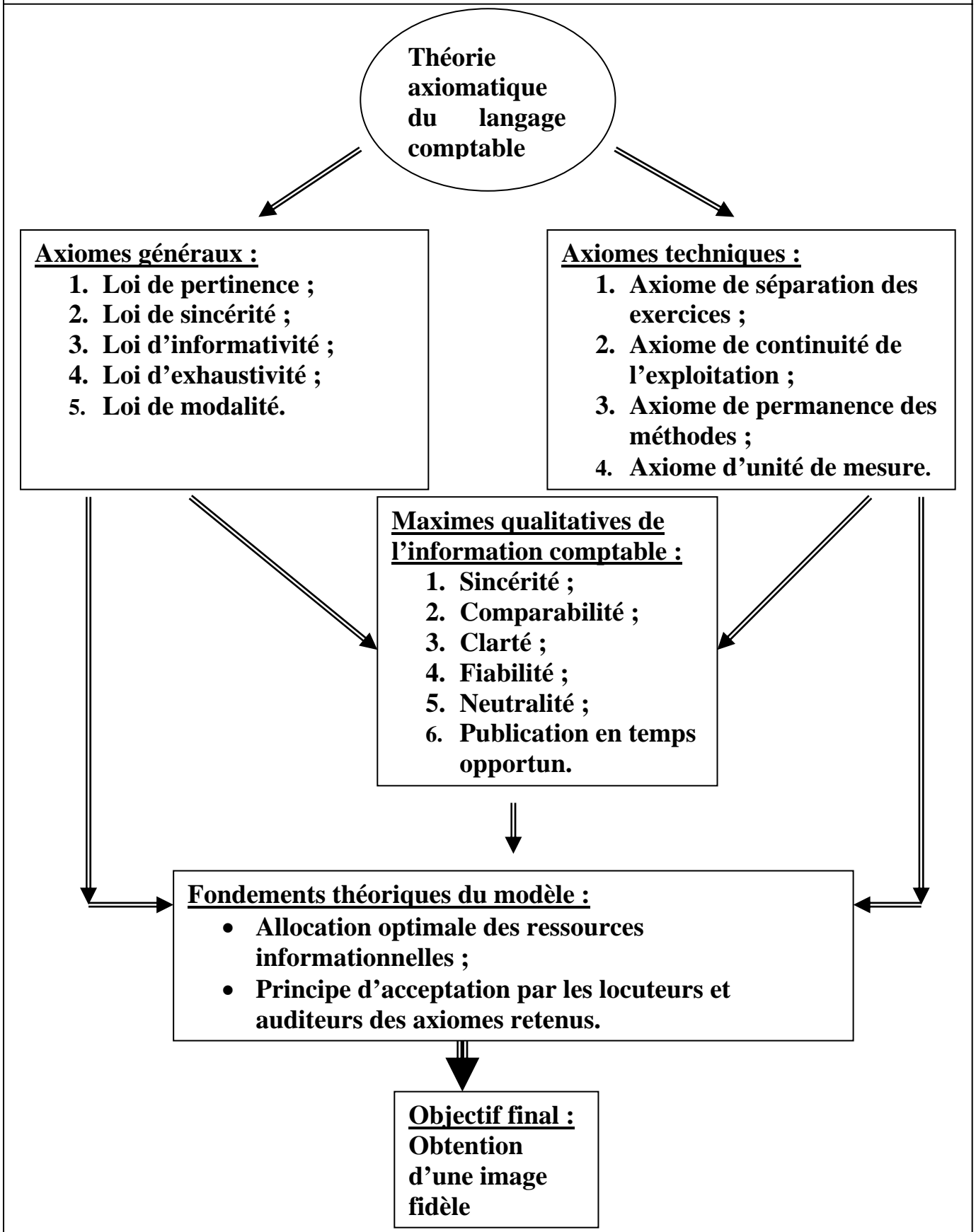
L'objectif final de la reconnaissance du caractère axiomatique du langage comptable vise à atteindre l'optimum informationnel que constitue le concept d'image fidèle. La valeur du langage comptable résulte de la capacité des locuteurs à se conformer à un modèle standardisé ou axiomatique.

⁹ LANGLOIS Georges, FRIEDERICH Micheline, BURLAUD Alain, *Comptabilité approfondie, épreuve n°6 DECF, DESCF, MSTCF*, Foucher, août 1998, p. 26-28.

¹⁰ BERNHEIM Yves, L'essentiel des US G.A.A.P., *Comptabilité américaine Comparaison avec les référentiels I.A.S.C. et français*, 2^e édition, Mazards & Guérard, décembre 1999, p. 52-55.

En conclusion, le schéma proposé est une synthèse d'un modèle langagier dont la finalité est d'affirmer que la qualité d'image fidèle des comptes est obtenue sans biais informationnels
Ce schéma peut être évolutif

Schéma : synthèse de la théorie axiomatique du langage comptable



IV- Résultats empiriques portant sur la perception de la terminologie comptable

Les résultats empiriques ont permis de valider l'hétérogénéité de la perception de la terminologie comptable, par essence normative.

IV-1) Conventions de départ adoptées pour les enquêtes adressées aux membres de l'AFC et de l'OQC

L'étude comparative des enquêtes adressées aux membres de l'A.F.C ; et de l'O.Q.C. repose sur les postulats suivants :

1. Pour qu'il y ait convergence absolue d'appréciation de la question entre les deux communautés, il ne doit y avoir aucune différence d'interprétation de plus de 5 points pour l'ensemble des items d'une même question ;
2. Si la différence d'interprétation est comprise entre 5 et 20 points, on postule que la convergence est relative ;
3. Si la différence d'opinion est comprise entre 20 et 35 points, on considère qu'il s'agit d'une divergence relative ;
4. Si la différence d'interprétation de l'ensemble des items pour une même question est supérieure à 35 points, on en conclut que la divergence est absolue.

Tableau récapitulatif des critères d'appréciation :

Ecart absolu en points	Conclusion
$\Delta < 5$	Convergence absolue
$5 \leq \Delta < 20$	Convergence relative
$20 \leq \Delta < 35$	Divergence relative
$\Delta \geq 35$	Divergence absolue

IV-2) Hypothèses générales retenues :

L'objectif de cette enquête adressée aux membres de l'Association Francophone de Comptabilité (A.F.C.), c'est-à-dire essentiellement à la sphère des enseignants chercheurs, est de connaître la perception langagière d'une communauté en charge d'enseigner une terminologie technique particulièrement codifiée. Intervenant essentiellement comme utilisatrice du langage comptable, le corps enseignant a pour mission de véhiculer auprès de générations successives la compréhension, la maîtrise et la mémorisation d'un langage commun. Les membres de l'A.F.C. constituent un échantillon particulièrement intéressant à étudier et représentatif d'une communauté utilisatrice de l'information comptable dont les recherches aboutissent à la production informelle de normes.

L'objectif de cette enquête adressée à 1324 membres de l'Observatoire de la Qualité Comptable (O.Q.C.) est de connaître la perception langagière d'une communauté de praticiens à la fois utilisatrice et productrice d'informations comptables. Les membres de

l'O.Q.C. constituent une population pertinente à cibler dans la mesure où leur réflexion professionnelle, directement ou indirectement constitutive de production et de modification de normes comptables, s'inscrit dans une logique de recherche et d'amélioration de la qualité de l'information comptable.

Rappels des taux de réponse obtenus

	A.F.C.	O.Q.C.
Total des envois	455	1324
Total des réponses	179	172
Taux de réponse / envois	39,34 %	12,99 %

IV-3) Axes d'exploitation des questionnaires

Ces enquêtes seront exploitées autour de cinq axes langagiers comptables :

1. Un axe normatif inhérent à la perception des règles qui régissent les principes comptables et les méthodes d'évaluation ;
2. Un axe sémantique et sémiologique dont la finalité est de percevoir le sens et les signaux du langage comptable ;
3. Un axe psycholinguistique présentant la relation psychologie et langage ;
4. Un axe sociolinguistique s'intéressant à la construction du langage comptable dans un contexte social déterminé ;
5. Un axe axiomatique dont l'objectif est de définir des principes langagiers communs pouvant s'appliquer à l'information comptable.

IV-4) Résultats obtenus et tendances langagières dégagées

Il apparaît que les deux communautés divergent largement sur le sens et la portée à la fois du cadre normatif, des indicateurs de performance et le contenu de l'information comptable. Ces divergences éclairent l'absence de neutralité de la terminologie comptable, perçue en fonction de paramètres liés aux communautés d'appartenance et aux profils psychologiques démontrant ainsi l'utilité d'une approche sociolinguistique et d'une connaissance des mécanismes de représentation mentale de concepts par essence technique.

Le tableau qui suit synthétise l'ensemble des points de convergence et de divergence entre les communautés de l'A.F.C. et de l'O.Q.C..

Tableau synthétique de la comparaison des réponses obtenues auprès des membres de l'A.F.C. et de l'O.Q.C.

Questions	Terminologie abordée	Δ pts	Conclusions
4	Principe de prééminence de la réalité sur l'apparence	1,08	Convergence absolue
3	Principe d'évaluation au coût historique	1,48	Convergence absolue
15	Résultat déficitaire	9,7	Convergence relative
13	Fiscalité, question permettant une transition vers les questions relatives à la performance comptable et financière de l'entreprise	14,68	Convergence relative
20.f	Qualité de l'information - clarté (modalité)	19,42	Convergence relative
20.d	Qualité de l'information - informativité	24,58	Divergence relative
17	Répartition du résultat net comptable, poids relatif des actionnaires et associés	26,56	Divergence relative
12	Endettement	27,15	Divergence relative
20.b	Qualité de l'information - pertinence sur le plan social	28,52	Divergence relative
10	Amortissements	29,99	Divergence relative
19	Charges de personnel, poste essentiel du compte de résultat	32,2	Divergence relative
14	Indicateurs comptables et financiers de performance	34,27	Divergence relative
18	« Epargne », distribution de dividendes	42,32	Divergence absolue
20.a	Qualité de l'information - pertinence sur le plan financier	42,38	Divergence absolue
5	Concept de comptabilité créative	47,25	Divergence absolue
8	Passif	47,32	Divergence absolue
2	Concept d'image fidèle	49,67	Divergence absolue
16	Résultat net comptable	51,22	Divergence absolue
1	Perception langagière de la comptabilité correspondant à l'introduction du questionnaire.	52,55	Divergence absolue
7	Actif	53,15	Divergence absolue
20.e	Qualité de l'information - exhaustivité	54,99	Divergence absolue
9	Stocks	59,46	Divergence absolue
20.c	Qualité de l'information - sincérité	75,77	Divergence absolue
6	Actifs immatériels, question à la fois ouverte et fermée permettant d'assurer la transition avec les questions inhérentes au bilan	93,92	Divergence absolue

11	Provisions	Données non cumulables	Divergence Absolue
----	------------	------------------------	--------------------

Ce tableau illustre les tendances suivantes :

1. Les deux communautés interrogées divergent fortement (voire même très fortement) sur la portée qualitative de l'information comptable. Leur perception notamment de la sincérité et de l'exhaustivité entraîne une radicale opposition ;
2. Les syntagmes nominaux « image fidèle » et « comptabilité créative » base d'une syntaxe commune génèrent de profondes divergences de perception. La terminologie comptable « usuelle », illustrée par les mots actif et passif, ne suscite pas une vision commune ;
3. Le cadre normatif n'est pas fédérateur, de nombreuses divergences apparaissent au sujet de l'évaluation des actifs immatériels, des amortissements et des stocks. Les deux communautés convergent cependant parfaitement pour remettre en cause le principe d'évaluation au coût historique ;
4. Les deux communautés ne s'entendent pas sur la pertinence du résultat net comptable comme indicateur de performance.

Synthèse générale

Le cadre psychologique et le contexte sociologique conditionnent l'interprétation des données techniques et arithmétiques.

Chaque interlocuteur dispose d'une grille de lecture qui lui est propre pour interpréter le cadre « technico-normatif ».

Perspective d'évolution des travaux de recherche

Il semble opportun de contribuer à développer l'idée de la nécessité d'adopter un cadre langagier fédérateur basé sur la recherche de l'image fidèle, d'approfondir la valorisation du langage comptable en termes d'utilité sociale et d'utilité économique et de participer aux utopies collectives et Onusiennes qui cherchent à intégrer le développement durable dans les comptabilités financières.